



@Enilorac photography



**INSTITUT  
FRANÇAIS**  
Maurice

## **APPEL À CANDIDATURE 2020 RÉSIDENCES DE CRÉATION ARTISTIQUE "RÉSIDENCES KOUZINN, MAURICE À LA RÉUNION"**

La Cité des Arts de La Réunion, en partenariat avec l'Institut français de Maurice, lance un appel à projets pour des résidences de création à l'intention des artistes et des équipes artistiques implantés à Maurice. La volonté affirmée est d'encourager la collaboration entre les îles, à ce titre, l'IFM prend en charge la venue des équipes artistiques et une partie de leurs frais sur place.

### **LA CITÉ DES ARTS : MISSIONS ET ENJEUX**

Équipement culturel unique en son genre à La Réunion et dans l'océan Indien, la Cité des Arts est depuis son ouverture en 2016 un lieu d'accueil de projets culturels, une plateforme artistique collaborative, toutes disciplines confondues, avec des infrastructures et une équipe professionnelle d'exploitation qui lui permettent d'accompagner ces projets de leur création jusqu'à leur diffusion publique.

L'accueil d'artistes en résidence est ainsi au cœur du projet global de la Cité des Arts, dont il irrigue toutes les composantes. La programmation, voulue à la fois populaire et exigeante, reflète toutes les formes et tendances artistiques contemporaines, perméable aux vibrations de l'île. Ainsi naissent des formes hybrides, transversales et pluridisciplinaires, proposées sans hiérarchie de genre et basées sur la rencontre humaine. La vitalité créative réunionnaise est proposée à un public large et diversifié, curieux de découvertes lors de moments de partage avec les artistes, d'ateliers, ou de restitutions d'étapes de travail.

L'activité de la Cité des Arts s'articule autour de 4 grandes orientations stratégiques :

#### **--> Pluridisciplinarité artistique**

La Cité des Arts accueille tous les arts, avec des espaces dédiés et équipés en conséquence pour les arts visuels, le spectacle vivant et la musique ainsi que des espaces favorisant l'interdisciplinarité, dans une démarche active de décloisonnement des pratiques.

#### **--> Une « pépinière artistique »**

Incubateur de projets culturels et artistiques, la Cité des Arts permet d'accompagner les porteurs de projets de la filière de la production artistique, avec un engagement de toute l'équipe, en faveur de la création, de la diffusion, de la sensibilisation et de la formation, et avec la volonté de créer des espaces d'échange et de convivialité

#### **--> Démocratisation**

La Cité des Arts se veut être une agora culturelle, espace de rencontres et de mixité artistique et sociale, véritable lieu de vie accessible au plus grand nombre par sa conception, sa localisation et les actions qui y sont réalisées dans une démarche de développement et de médiation des publics.

## PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE

Pour cet appel spécifique, l'accompagnement à la création de la Cité des Arts concerne uniquement les porteurs de projet mauriciens, quel que soit le champ artistique investi : musique, danse, théâtre, conte, cirque, arts plastiques, audiovisuels, arts visuels...

La volonté affirmée est de favoriser la création mauricienne dans toute sa diversité, de favoriser la professionnalisation et la diffusion des équipes artistiques mauriciennes, avec une attention particulière aux projets innovants et collaboratifs.

Les porteurs de projet pourront être individuels ou collectif et bénéficieront, dans le cadre de cet accompagnement, de conseils et de mise en relation par la Cité des Arts.

Une convention d'accompagnement artistique (ou convention d'accueil en résidence) est systématiquement établie entre la Cité des Arts et le porteur de projet afin d'acter la durée de la résidence et les modalités de l'accompagnement qui peuvent prendre des formes diverses, selon la nature et l'état d'avancement du projet, les besoins exprimés et la capacité de la Cité des Arts à y répondre par ses apports en nature et en industrie.

### **Pour ces résidences, l'accompagnement inclura :**

- prise en charge d'un trajet Maurice-Réunion, de per diems, et mise à disposition d'hébergement d'artistes,
- mise à disposition d'espaces de travail aménagés pour la création artistique (studios de danse, de répétitions, ateliers d'artistes...),
- mise à disposition de matériels techniques (scène, son, lumière, vidéo...),
- aide à la recherche de partenaires et à la mise en réseau,
- conseil et expertise dans tous les domaines où l'équipe d'exploitation de la Cité des Arts peut faire valoir ses compétences (administration, production, technique, communication...),

NB : pour tout projet retenu, la Cité des Arts répondra aux besoins exprimés en fonction de ses disponibilités et dans la limite de la capacité des espaces d'accueil et du parc de matériel. La Cité des Arts n'apporte pas de soutien en numéraire à la production. Les apports sont uniquement en nature et en industrie.

Une restitution de la résidence devra être présentée en 2020 à l'Institut français de Maurice, sous forme de bilan écrit pour la résidence de laboratoire et sous forme de présentation artistique pour la résidence de production (exposition, spectacle, concert...)

La durée des résidences est limitée à 2 semaines maximum.

## 2 TYPES DE RÉSIDENCE SONT À DISTINGUER :

### --> La résidence de laboratoire

Elle concerne une première phase de création sur la base d'une intention artistique en lien avec un projet de production à moyen terme, sans qu'il y ait une obligation de diffusion immédiate. Elle offre au porteur de projet artistique un premier espace/temps de recherche et d'expérimentation. Les porteurs de projets devront réaliser un bilan écrit à l'issue de leur résidence pour témoigner des recherches effectuées.

### --> La résidence de production

Elle a vocation à conforter l'aboutissement d'un projet artistique. Le soutien de la Cité des Arts se traduit par des apports en coproduction en nature et en industrie (pas d'apports en numéraire), en complément des apports des autres partenaires de la production. Cette résidence se conclut par une rencontre entre le public et l'œuvre (concert, spectacle ou exposition) dans sa forme finale ou intermédiaire, à la Cité des Arts, puis à l'Institut français de Maurice, au retour des artistes. Elle s'inscrit dans une démarche au-delà des murs de la Cité des Arts, les projets artistiques coproduits par la Cité des Arts étant recommandés au réseau des acteurs de la diffusion artistique (salles, festivals...) avec un objectif : que l'œuvre créée à la Cité des Arts puisse être exploitée le mieux possible et rencontrer le plus large public.

## PRÉSENTATION DES ESPACES DE CRÉATION (cf. détail en annexe)

Le pôle de création de la Cité des Arts comprend plusieurs espaces de travail complémentaires et aménagés qui offrent des conditions optimales et adaptées à l'accompagnement et à la réalisation de projets artistiques dans toutes les disciplines.

Un parc de matériel technique (scène, son, lumière, vidéo...) est mutualisé à l'échelle du site.

Cette offre est complétée d'appartements sur site pouvant héberger les collaborateurs du projet les plus éloignés.

## CRITERES DE SELECTION

Le présent appel à projets s'inscrit dans une procédure librement définie et organisée par la Cité des Arts en partenariat avec l'Institut français de Maurice. La décision finale d'accueil en résidence est prise souverainement par la direction de la Cité des Arts et la direction culturelle de l'Institut français de Maurice, après étude du projet transmis et avis d'une commission consultative, et au regard des critères suivants.

### Pour tout type de résidence :

- Capacité juridique à porter le projet (association, statut d'auteur...)
- Identification et parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (confirmée ou pressentie)
- Clarté du projet artistique et de son phasage (intention de création originale, projection dans le temps...)
- Faisabilité (notamment technique et financière) au regard des besoins exprimés

## MODALITÉS DE CANDIDATURE

Il convient de renseigner le formulaire ci-joint et de le retourner par voie électronique avec l'ensemble des pièces demandées, **au plus tard le 15 septembre 2019** à :

**residence@citedesarts.re**

et systématiquement en copie à : Virginie Michel, directrice de production :

**virginie.michel@citedesarts.re**

Il conviendra d'indiquer dans l'objet/sujet du mail : « **candidature Maurice / Réunion 2020** »

Il est possible de joindre tous documents ou liens utiles (dossiers, visuels, vidéos, site web...) à l'appui de la candidature.

NB :

Tout dossier de candidature devra être transmis par voie numérique exclusivement (par email ou sur support type clé USB), sous forme de fichier PDF compressé dont le poids total n'excédera pas 10 Mo.

## CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- Publication de l'appel à projets : 15 juillet 2019
- Date limite de réception des candidatures : 15 septembre 2019
- Instruction des dossiers : du 16 septembre au 10 octobre 2019
- Notification des décisions : 21 octobre 2019
- Accueil possible en résidence : à partir du 13 janvier 2020

## ADRESSE / CONTACT

**Pour toute question concernant cet appel à projets, merci de contacter**

**Virginie Michel : virginie.michel@citedesarts.re**

Pour une aide au dépôt des candidatures, l'équipe artistique ou l'artiste pourra échanger avec la directrice de l'IFM en prenant rendez-vous entre le 26 août et le 6 septembre (dans la limite des disponibilités). Contacter Lucie Lejeune :

**lucie.lejeune@ifmaurice.org**

**INSTITUT  
FRANÇAIS**  
Maurice

